

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

1 an 6 mois 3 mois
 fr. 20 11 6

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

ACHETER À
 SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE,
 ANGLETERRE, HOLLANDE,
 ÉTATS-UNIS

MGR MERMILLOD A FRIBOURG
 (Suite)

DISCOURS DE MGR MERMILLOD

Notre Evêque, à l'office pontifical, a pris pour texte ces paroles de l'Épître du jour: *Gratia et pax vobis multiplicentur*.

« Vous devinez, a-t-il dit, quels sentiments se pressent dans mon cœur, quelles émotions agitent mon âme. Comment votre évêque pourrait-il dominer son attendrissement, en voyant tout un peuple chrétien se presser sous ses pas, lui préparer une fête spontanée, une vraie fête de famille, à la fois religieuse et patriotique.

« Je ne suis pas complètement étranger parmi vous. Je retrouve dans cette chaire les échos lointains des paroles que je vous adressais il y a quelques années. N'ai-je pas reçu les premiers enseignements de la science sacrée dans cette ville hospitalière de Fribourg? En revoyant ce clergé vénéré, il me semblait que c'était à moi à m'incliner pour recevoir sa bénédiction. N'ai-je pas, dans cet auditoire, des disciples dont l'amitié m'est douce; des vieillards qui ont donné à Dieu toute une vie de labours et de vertus, et des candidats au sacerdoce qui se forment sous la direction de maîtres éminents? N'y a-t-il pas là de quoi provoquer de bien douces émotions dans le cœur de votre évêque?

Mes chers frères, je viens à vous au nom de l'Eglise et comme votre évêque. Si c'était seulement ma personne infirme, je m'inclinerais dans la poussière; mais je me rappelle les enseignements de notre foi. Dans l'ancienne loi comme dans la nouvelle, nous voyons Dieu se servir des plus humbles instruments pour faire de grandes choses. *Infrima mundi elegit Deus ut confunderet fortia*. Il envoie un pâtre dire à la tyrannie de Pharaon: laisse la liberté à mon peuple. Il se choisit un autre pâtre qui n'avait que sa fronde pour abattre le géant Goliath. Et plus tard, Notre-Seigneur n'a-t-il pas pris sur les bords des lacs d'obscur bateliers, des pêcheurs ignorants, et ne leur a-t-il pas dit: Allez, laissez-là vos filets; désormais vous serez pêcheurs d'hommes.

« Peut-être au moment où je parle, y a-t-il quelque enfant de pauvre qui m'étonne et sur qui Dieu a des vues. Dans quelques années, qui sait s'il ne montera pas à son tour dans cette chaire, revêtu des ornements de la dignité épiscopale. C'est Dieu qui prend ainsi l'homme par la main pour le mener sur les cimes élevées. Dieu a envoyé son Fils dans la pauvreté de la crèche, dans les tribulations, et à la mort de la croix, mais c'était pour qu'il ressuscitât et qu'ainsi il entre dans la gloire.

« Mes chers frères, celui à qui il a été dit: Pais mes agneaux et mes brebis, m'envoie au milieu de vous. Cette croix qui est sur ma poitrine, y a été placée par Pie IX le jour où il m'a donné la consécration épiscopale. Je viens à vous sous l'égide de ces deux grandes bénédictions, et c'est pourquoi je suis plein de confiance, et c'est pourquoi vous m'avez accueilli avec une affection filiale. Tout me proclame votre collègue jusqu'à la parure de vos maisons, depuis les salves de l'artillerie, et les mélodies de vos chants jusqu'aux harmonies de non pas l'homme faible qui passe, mais l'Eglise qui reste et qui traverse les sociétés

après Paques.

en remplissant une double mission, mission religieuse et mission sociale. Que la sainte Vierge m'inspire de vous parler d'une manière qui ne soit pas trop indigne des grandes vérités que je suis chargé de vous annoncer. *Ave Maria*.

« Notre Seigneur a voulu des coopérateurs de son action. Quand Dieu a fait le monde, il a voulu des auxiliaires de son travail créateur. Il a dit aux hommes: Croissez et multipliez. Il en est de même dans le monde surnaturel. *Jésus-Christ a dit à ses apôtres: Allez, enseignez toutes les nations*. Il aurait pu faire seul l'œuvre de la création et l'œuvre surnaturelle. Mais de même qu'il a voulu que les générations successives se transmettent le flambeau de la vie de siècle en siècle, ainsi a-t-il disposé que la lumière de la révélation se communiquerait au moyen d'une mission confiée à des hommes.

« Nous ne sommes pas de ceux qui ont peur de la lumière. Nous sommes nés dans la pleine lumière du siècle d'Auguste. Tout dans l'histoire atteste l'action de la lumière divine. Au commencement, la lumière naquit d'une parole toute puissante. Je contempiais encore, il y a peu de jours, au Vatican, ce chef-d'œuvre de l'art humain, les loges de Raphaël; au tableau de la création, le maître de la peinture représente le Père éternel refoulant les nuages et jetant dans l'immensité cette parole: *Fiat lux*.

« Voilà dix-neuf siècles que l'Eglise veut que la lumière se fasse, surtout sur les grands problèmes de la vie. La science humaine est une belle chose, quand elle nous entraîne sur un char de feu, quand elle jette nos pensées jusqu'aux extrémités du monde par une étincelle électrique, quand elle fouille les entrailles de la terre pour y trouver les secrets du passé; quand elle étudie le corps humain pour le soulager de ses maladies. Mais la science humaine s'arrête impuissante devant une frontière, elle se trouve en face de trois problèmes qu'elle ne peut résoudre: la douleur, la lutte et la mort.

« La douleur! Est-ce que la science l'a chassée de l'humanité? N'a-t-elle pas au contraire comme multipliée des douleurs nouvelles, ce pessimisme qui pèse sur tant d'intelligences. La science s'arrête encore devant le problème de la lutte, la lutte qui consiste à se dominer toujours, à être l'honneur toujours, la loyauté toujours, la justice toujours. Elle se brise enfin devant le problème de la mort.

« Est-ce que la science peut éclairer ces trois mystères, la douleur, la lutte et la mort? La solution, c'est Jésus-Christ qui nous l'a donnée. A la douleur, il a dit: Bienheureux ceux qui souffrent, bienheureux ceux qui pleurent. A la lutte, il a dit: Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. A la mort, enfin il a dit: Je suis la résurrection et la vie.

« Depuis dix-neuf siècles, l'épiscopat garde ces vérités et les prêche à l'humanité. Quand, dans quelques semaines, j'irai visiter les paroisses de vos vallées et vos belles montagnes, j'y trouverai une race d'hommes pure et sobre. A qui doivent-ils ce bienfait? Demandons-le à ce philosophe qui nous a tracé ses impressions quand il a revu son village natal, non loin de notre frontière. Tout était beau, dit-il, dans cette église de village. C'était la même cloche qui avait réjoui mon enfance, c'était le même prêtre que j'y avais connu et dont les mains tremblaient en offrant le Sacrifice dans le

même calice; c'étaient les mêmes images devant lesquelles, enfant, j'avais prié. Il n'y avait de changé que mon âme, envahie par les doutes. Je suis un pauvre savant qui n'a plus de foi. Rendez-moi, cette foi qui faisait le charme de ma jeunesse, et qui fait le bonheur de tous ceux que je revois dans ce village.

« Il n'y a pas inégalité des esprits devant Dieu, mais une sainte égalité des âmes. Depuis saint Thomas d'Aquin jusqu'à l'enfant qui bégaye encore, tous les hommes sont sous le niveau de cette égalité qui dit: Je crois en Dieu, je crois en la sainte Eglise. Partout nous chantons le même *Credo*; ce sont les mêmes vérités sublimes, les mêmes vérités populaires que nous prêchons dans les grandes cités et dans les humbles campagnes. Voilà pourquoi l'épiscopat défend la vérité contre toutes les attaques.

« Chaque siècle vient demander à la vérité une transaction, une concession, un sacrifice. La vérité ne peut transiger; elle répond: Je puis perdre des nations, mais je ne puis laisser amoindrir ce trésor; la vérité divine demeure éternellement. *Veritas Domini manet in aeternum*. Tout s'use comme un vêtement: la figure de ce monde passera; la vérité seule reste immuable.

« A tous les siècles nous criions ce nom sans lequel nul ne peut être sauvé, *Jésus-Christ, predicamus Christum*. Vous savez que nous vous aimons, ô mon Rédempteur! C'est vous qui m'avez fait votre enfant par le baptême qui m'avez appelé à faire partie de votre milice sainte, par le sacerdoce; vous qui m'avez permis de jeter à tous les cieux le cri de ma foi et de mon amour, de proclamer votre nom devant bien les peuples, du Nord au Midi. *Jésus-Christ, c'est la vie des âmes, c'est la joie des peuples*. Que ferions-nous et que serions-nous sans Jésus-Christ? Donc, mes Frères, *predicamus Christum*.

« L'évêque donne en outre la grâce; il fait circuler par les mains du prêtre, du religieux cette vie puissante de la grâce qui convertit saint Augustin, qui ramena Madeleine pécheresse, qui donne la sainteté. C'est la grâce qui apporte à notre action son efficacité. C'est la grâce qui accompagne l'évêque lorsqu'il va dans les campagnes visiter vos paroisses, qu'il marque du signe de la croix les générations qui se succèdent et en qui se perpétue une nation. C'est ainsi qu'ont été formées les populations laborieuses de votre canton.

« L'épiscopat anime tout de sa présence. Le jour de la Pentecôte, quand je célébrerai l'office dans cette collégiale, je jetterai ce cri de la préface: *Sorsum corda!* et votre orgue magnifique et vos chants répondront: *Habemus ad Dominum*. Voilà dix-neuf siècles que l'épiscopat jette cette parole dans le monde entier; ainsi s'est formée la cathédrale de la civilisation chrétienne, faite par les travaux de l'épiscopat catholique.

« Je n'ajoute qu'un mot dans cette journée pleine d'indicibles émotions. L'épiscopat est une force religieuse; mais il est aussi une force sociale. Son enseignement ne s'adresse pas seulement aux âmes, aux individus et aux familles; il s'adresse encore aux nations. *Jésus-Christ a dit à ses Apôtres: Enseignez toutes les nations. Docete omnes gentes*. Ainsi les nations, comme telles, relèvent de Jésus-Christ. Celles qui ne sont plus à lui sont bien près de la décadence, malgré le brillant vernis de leur civilisation.

« Ce n'est pas cependant que l'Eglise

veuille empiéter sur le domaine de l'Etat. *Jésus-Christ lui-même a tracé la limite qui sépare les deux pouvoirs, les deux sociétés, lorsqu'il a dit: Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César*. L'Eglise peut se trouver par rapport à l'Etat dans trois situations: la première est celle des siècles de persécution. Alors l'Eglise revendique la liberté de sauver les âmes; elle donna le sang de ses martyrs pour que la parole de Dieu ne pût être enchaînée. *Verbum Dei non est alligatum*. La seconde situation est celle d'une neutralité bienveillante et l'Eglise l'accepte souvent.

« Mais c'est l'union des forces sociales avec l'Eglise que Jésus-Christ a voulue. L'évêque ne peut rester en dehors d'aucun des grands problèmes qui agitent les sociétés... Les nations réclament de la lumière, toujours plus de lumière, et l'évêque doit s'intéresser à l'instruction depuis l'humble école du village jusqu'à l'enseignement le plus élevé. L'humanité est comme ces hardis grimpeurs qui gravissent les pentes du Mont-Blanc, et qui trouvent des barrières aux endroits dangereux; ces barrières ne sont pas pour empêcher de monter encore, de monter toujours; elles sont pour protéger le hardi voyageur contre les précipices. Ainsi les dogmes n'empêchent pas les intelligences de monter dans la lumière; ils les empêchent de tomber.

« En me rendant, il n'y a que trois jours, du sanctuaire de Saint-Ambroise de Milan au sanctuaire de Notre-Dame des Ermites, en parcourant cette chère patrie suisse, est-ce que je n'admire pas ce que la science a pu faire pour percer les flancs du St-Gothard? Œuvre admirable exécutée par un enfant du peuple, un enfant catholique de Genève. Je me suis dit que ces travaux du génie humain unissaient les nations, avançaient l'heure de la fraternité des âmes et des races sous l'égide de celui qui a apporté aux peuples la véritable fraternité, *Jésus-Christ*!

« Mais ce que le progrès humain seul ne résoudra jamais, c'est la question des inégalités sociales. L'Eglise a la solution de la question de la richesse à qui elle impose des devoirs, et de la pauvreté qui devient une source de mérites. L'Eglise n'a jamais demandé à se servir du peuple, elle ne veut que le servir, en prêchant les lois et les obligations de la charité.

« Voilà la part de l'épiscopat. « Pourquoi vous ai-je parlé de ces choses? Vous n'en avez pas besoin sur cette terre libre, sur cette terre essentiellement catholique. Je me rappelle la devise écrite sur les murs d'une cité de l'Italie: *Sæpe tentata, nunquam mutata*. C'est aussi la devise qui convient à Fribourg. Je salue vos armoiries: ces tours qui indiquent la force, mais qui s'ouvrent pour laisser entrer tous les progrès modernes. Les tours antiques et le pont suspendu! Cité où vous avez su faire en gardant votre vieille foi une société nouvelle; où se trouvent des foyers chrétiens, où l'on prie le soir, où la jeunesse est occupée, où l'on s'élève par la science, le dévouement et le sacrifice.

« Cité de Fribourg, quelle consolation pour moi d'être votre premier serviteur! Je vous apporte un cœur dévoué; puisse-je n'être pas trop au dessous de ma mission! Vous m'aidez, prêtres du Seigneur, magistrats chrétiens, jeunesse laborieuse, peuple fidèle; vous tous qui voulez servir l'Eglise par la plume, par la parole et par le

travail : ouvrez vos rangs, ce n'est qu'un ami qui vous arrive ! Je ne connais aucune frontière, aucun rempart, qui puisse me séparer de vous.

« Je mets mon épiscopat sous votre protection, ô saints et saintes de notre pays, saints évêques de ce diocèse ; priez pour moi, âmes pieuses. Mon secours est dans le Seigneur. Il est ma lumière et ma force ! Mon refuge est dans le Cœur adorable de Jésus-Christ.

« O Jésus ! tout à l'heure on chantait : *Tu solus sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus* : ces fêtes, cette émotion d'un peuple, tout cela n'est que pour vous. Bénissez ce peuple, bénissez les familles, bénissez les autorités, bénissez le diocèse ; bénissez cette patrie suisse, afin que, debout dans cette vieille Europe, elle garde son indépendance, qu'elle garde l'honneur de son drapeau et la blancheur de la croix posée sur le champs du sacrifice ; donnez à cette patrie aimée des citoyens qui honorent leur pays et des saints qui peuplent le ciel. Voilà l'œuvre à laquelle un évêque vient travailler parmi vous, en vous bénissant »

En relisant ce pâle et incolore résumé, nous éprouvons une vive déception ; combien peu ce que nous avons écrit rappelle les paroles qui sortaient de la bouche d'or de l'évêque. Mais aussi comment reproduire les accents de cette éloquence incomparable ! La difficulté de cette tâche sera notre excuse.

L'office terminé, Monseigneur a tenu à faire avant tout une visite à M. le R^m prévôt de Saint-Nicolas, au conseil d'Etat qui l'a introduit à la Chancellerie ; puis à son vénéré prédécesseur, Monseigneur Marilley, qui se proposait d'assister à la cérémonie, mais qui en a été empêché par une indisposition.

LE BANQUET

Le conseil d'Etat avait organisé un banquet de cinquante couverts à l'Hôtel de Fribourg. Autour du chef du diocèse se sont trouvés les dignitaires du diocèse, la cour épiscopale, les dignitaires du chapitre, les gardiens des convents de Fribourg, les doyens du diocèse. Le clergé de Genève était représenté par MM. Fleury, vicaire-général, Lany, provicaire-général, Delétraz, archiprêtre de Carouge, et Broquet, curé du Sacré-Cœur.

Les autorités civiles étaient représentées par le conseil d'Etat, le président du tribunal cantonal, le vice-présidents du Grand Conseil, les préfets des districts, le président du tribunal de la Sarine.

La musique de Landwehr a tenu à contribuer à l'éclat du banquet, et a exécuté plusieurs morceaux avec une perfection très remarquable.

Le premier toast a été porté par M. Théraulaz, président du gouvernement.

« MONSEIGNEUR,

« Les circonstances qui mettent aujourd'hui tout le peuple catholique de Fribourg en fête, et réunissent présentement autour de Votre Grandeur les dignitaires du clergé, les membres du gouvernement et les principaux magistrats du pays, constituent un événement de la plus haute importance au triple point de vue du diocèse de Lausanne et de Genève, de la Confédération suisse, et du canton de Fribourg.

« Après six mois de veuvage, l'Eglise de Lausanne et de Genève reçoit de la bienveillance spéciale du Souverain-Pontife un pasteur dont le grand nom, les hautes vertus, les brillantes qualités, sont connus du plus petit et hautement appréciés de tous ; un pasteur que nous avons, depuis de longues années, appris à aimer et à respecter, et qui joint, au milieu du peuple fribourgeois, de la plus profonde estime ; un pasteur enfin que nous avons suivi avec la plus douloureuse sympathie dans toutes les phases de la cruelle persécution à laquelle il est en butte depuis plus de dix années consécutives.

« Pour notre chère patrie suisse, c'est aussi la fin d'un ostracisme aussi contraire à la lettre qu'à l'esprit de la constitution fédérale, ainsi qu'aux principes de liberté et de tolérance en matières politiques et religieuses qui font de notre petit coin de terre le refuge de tous les proscrits politiques.

« Cette page de notre histoire nationale est enfin fermée, et désormais nul enfant de la patrie suisse n'est plus empêché d'accourir dans les bras de sa mère ! Cet amour du sol natal, si profondément enraciné dans le cœur de tout Suisse, que l'absence développe à un si haut degré, n'est plus un tourment

pour personne, et la vue lointaine des cimes de nos Alpes ne fera plus saigner par delà nos frontières le cœur du plus illustre de nos concitoyens. Si, à l'intérieur, quelque barrière subsistait encore, soyez persuadé que les principes posés récemment par le gouvernement fédéral, l'exemple des cantons diocésains de Vaud et de Neuchâtel, la force de l'opinion publique, et l'exagération elle-même d'une hostilité que rien ne justifie, ne tarderaient pas à la faire tomber.

« Pour nous, catholiques, cet événement nous doit réjouir, d'autant plus qu'il est un effet de la bienveillance et de la sollicitude paternelle du Pontife suprême, dont les vues de pacification embrassent le monde entier. Fribourg s'honore grandement de servir ainsi à l'accomplissement de ces desseins et secondera avec le plus filial empressement tout ce qui sera de nature à en faciliter l'exécution.

« Votre avènement, Monseigneur, a, pour le canton de Fribourg, pour les autorités, pour le clergé et le peuple, plus d'une signification encore. Nous nous plaisons, en première ligne, à saluer en vous le digne successeur de l'éminent pontife trop tôt enlevé à notre amour et à notre vénération. Votre arrivée au milieu de nous, comme la sienne, signifie paix et bonheur pour le diocèse, mais plus particulièrement pour le canton de Fribourg. C'est un nouveau gage assuré de la bonne entente entre les autorités religieuses et civiles, entre l'Eglise et l'Etat, en dehors de laquelle on essayerait en vain de chercher le bonheur des peuples et la réalisation de leurs vrais besoins moraux et même matériels.

« Grâce à vous, Monseigneur, à la renommée universelle qui s'attache à votre nom, à la puissance de votre parole, à la pureté et à la fermeté de votre doctrine, à la bonté et à la tendresse de votre cœur d'apôtre, à la vigueur et à l'énergie d'une volonté formée au travers de toutes les péripéties d'une existence de lutttes et de labeurs gigantesques, la ville de Fribourg, placée sur son rocher comme une sentinelle avancée de la Suisse catholique, acquiert un nouveau lustre, une grâce nouvelle, un éclat à nul autre pareil ; c'est une tour puissante, dont le sommet se perd dans les nues, ajoutée à ses murailles, et que les ennemis de notre foi ne considèrent qu'avec terreur.

« Au dedans, c'est un ami dévoué, un guide sûr, un conseil éclairé, une main douce et ferme, qui nous sont donnés et, au moment du danger, lorsque quelquefois les plus fermes hésitent et semblent craindre, votre voix raffermira notre courage, et nous dira : « La cause que vous défendez est la bonne ; c'est la seule vraie, la seule digne de vos nobles, généreux et persévérants efforts. »

« Soyez donc, Monseigneur, le bienvenu au milieu de nous ; puisse le ciel vous accorder, pour le plus grand bien de notre chère patrie fribourgeoise, repos, bonheur et prospérité, et la santé et la force nécessaires à l'accomplissement de votre haute et sainte mission parmi nous. »

(Longs et chaleureux applaudissements.)
(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

EPIZOOTIES. — En raison de l'extension qu'ont prise en Suisse la surlangue et le piétain, le Conseil fédéral a cru devoir arrêter les mesures qui suivent ;

1° Dès que des cas de surlangue et de piétain ont été constatés dans une localité, il est interdit aux inspecteurs du bétail de délivrer des certificats de santé pour le bétail d'espèce bovine, les chèvres, les moutons et les porcs. Cette prescription reste en vigueur jusqu'au 30 juin ;

2° La validité des certificats de santé pour le bétail de race bovine, les chèvres, les porcs et les moutons, est réduite à trois jours ;

3° Les gouvernements cantonaux sont autorisés à ordonner que les animaux venant des contrées infectées ou arrivant par chemin de fer soient soumis à une quarantaine de huit jours ;

4° Les gouvernements cantonaux sont invités à donner connaissance, le 1 et le 15 de chaque mois, à notre département du commerce et de l'agriculture (division agriculture), de l'apparition, de l'origine et de la marche des maladies contagieuses du bétail.

Berne

M. Emile Vogt, professeur de droit à l'Université de Berne, vient de mourir après une courte maladie. C'est une grande perte

pour l'Université et la science juridique en Suisse. Il était âgé de 63 ans.

On écrit de Berne, 29 avril, au *Journal de Genève* :

« L'*Intelligenz-Blatt* ayant donné comme un fait positif l'arrivée dans notre gare par le train de 9 h. 40 de Mgr Mermillod, il en est résulté toute la matinée d'hier une assez vive animation, augmentée encore par les croisements de trains qui, en ce moment, sont déjà presque aussi remplis qu'à l'époque de la grande saison des touristes.

Il va sans dire que les reporters ne manquaient pas non plus, cherchant vainement des yeux l'objet des préoccupations publiques.

La déception ne tarda pas, car au bout de dix minutes il fut aisé de se convaincre que le successeur de Mgr Cosandey ne faisait point partie des voyageurs venus de Lucerne, pas plus que de ceux arrivés de Zurich.

Et les commentaires naturellement d'aller leur train. Les soi-disant bien informés prétendaient que l'évêque était depuis la veille au centre de son diocèse ; certain wagon plateforme de première classe, disaient-ils, renfermant six personnes, était arrivé par le train d'Olten et avait continué sur Fribourg, après que les voyageurs s'étaient fait servir, sans descendre de voiture, un petit lunch entre l'arrivée et le départ.

C'était la version la plus accréditée, mais d'autres avaient remarqué deux compartiments du train de 10 h. 20 de Zurich, partant pour Genève, dont les stores étaient restés baissés durant tout l'arrêt en gare ; évidemment c'était là derrière que se tenait l'évêque.

Enfin, les plus malins répandaient le bruit que Mgr Mermillod était descendu à la station d'Ostermundigen, et de là avait gagné en voiture une autre gare de la ligne de Fribourg, tournant ainsi la ville fédérale.

A peine cette version s'était-elle répandue, que le hasard voulut qu'un modeste fiacre s'arrêtât devant le portique de la gare, et qu'il en descendit trois ecclésiastiques, munis de leurs sacs de voyage.

Nouveau reflux naturellement ; il ne manquait pas de gens pour affirmer qu'ils avaient reconnu parfaitement Mgr Mermillod. Ayant hâte de se dérober à cet accès de curiosité, les trois ecclésiastiques se réfugièrent dans la salle d'attente, ce qui ne les préserva qu'à demi, jusqu'à ce qu'enfin gagnant un compartiment de seconde classe, ils se virent délivrés de toute cette importunité.

Inutile de dire que ces modestes personnages se rendaient, de n'importe où, aux fêtes de Fribourg qui ont lieu aujourd'hui.

Votre correspondant prit alors le meilleur moyen d'en finir avec ces racontars ; il se rendit au télégraphe pour demander ce qu'il en était à Fribourg, et on lui répondit que l'évêque n'était point encore arrivé, mais qu'on l'attendait par l'un des trains du soir, sans pouvoir désigner lequel.

Sur ces entrefaites, la curiosité publique s'était un peu lassée, et force était, d'ailleurs, d'attendre les arrivées des trains de Lausanne et d'Olten, qui se succèdent à quelques minutes d'intervalle.

Celui de Lucerne fut encore une déception, mais dès l'arrivée du convoi venant d'Olten, on savait que l'évêque faisait partie des passagers.

Mgr Mermillod, accompagné d'un seul ecclésiastique, descendit de voiture pour gagner le train de Fribourg. Le public garda, du reste, une attitude toute passive, sans aucune démonstration ni dans un sens, ni dans l'autre ; il n'y eut qu'un échange de compliments entre les deux ecclésiastiques et le correspondant bernois de la *Liberté*, qui présentait au nouvel évêque, à la demande de ce dernier, son collègue en correspondance, M. Hirt, lequel s'apprete à se rendre à Lucerne pour y prendre la rédaction du *Vaterland*, en remplacement de M. Kraehbühl, nommé récemment membre du chapitre de la cathédrale de Lucerne.

Mgr Mermillod s'est montré très reconnaissant de la démarche faite auprès de lui par le gouvernement de Fribourg, qui avait délégué son président, M. Théraulaz, à Milan afin de lui souhaiter d'avance la bienvenue à sa rentrée dans son pays. »

Nidwald

La landsgemeinde, réunie dimanche à Stans, a nommé landammann M. Durrer ; lieutenant général, M. Wyrsh ; conseiller aux Etats M. Lussy.

Grisons

Un incendie a détruit jeudi dernier de vingt à trente maisons dans le village de Rinkenber, près Trons.

Argovie

Dans une élection complémentaire au Grand Conseil qui a eu lieu à Muri, c'est le candidat des conservateurs M. C. Bey, dentiste, qui l'a emporté par 220 suffrages sur le maire radical de la commune, M. Frey.

Tessin

Un avocat bien connu de ce canton, M. Jauch, s'étant rendu coupable de détournement et d'escroqueries pour une somme de plus de 70,000 fr., vient d'être arrêté à Londres, d'après une dépêche de Berne de la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

Vaud

On lit dans la *Feuille d'Avis d'Avenches* : « Tout le monde sait qu'il y a quelques jours M. Bessard de Sallavaux, en labourant son champ, fit la découverte d'une caisse contenant une quantité de pièces de monnaie dont le nombre peut être évalué à environ 4000.

Après avoir été à bonne source voici les renseignements que nous avons obtenus. Les pièces, dont la majeure partie sont en argent, ont été frappées dès 1415 à 1470, par conséquent avant la bataille de Morat qui n'eut lieu qu'en 1476. Elles proviennent des villes de Fribourg, Berne, Soleure et Zurich, et y en a aussi à l'effigie de Louis XI et de Charles VII, plus quelques pièces de Savoie et quelques autres à l'effigie de Georges de Saluse, évêque de Lausanne ; ces dernières sont très intéressantes.

Tout fait supposer qu'elles ont été enfouies par un seigneur quelconque habitant le pays pour les soustraire à l'armée de Charles de Téméraire. C'est par erreur que quelques journaux ont dit qu'il y avait des pièces de la ville de Morat, cette cité n'a jamais eu le droit de frapper monnaie. »

Valais

La cause pendante entre quatre communes du district de Louèche et l'Etat du Valais est venue samedi devant le Tribunal fédéral. Celui-ci n'a pas statué d'une manière définitive. Il a renvoyé le gouvernement valaisan à préciser ses conclusions au point de vue des chiffres.

Neuchâtel

Le Grand Conseil, ayant de clore la législature, a cru devoir donner un témoignage d'hostilité à la ville de Neuchâtel. Il a résolu d'exempter du droit de succession sur la partie de la fortune que lui a léguée M. le professeur Desor et qui doit être affectée aux musées. Le Conseil général se plaint aussi de l'évaluation du domaine de Combèze Varin ; les experts ont toisé et cubé toutes les plantes de bois en leur mettant les prix des marchés de bois tout en ajoutant l'impôt par pose pour le terrain. La valeur d'impôt d'une forêt ne peut s'établir de cette manière puisqu'il faudrait la détruire pour en obtenir le prix ; à ce taux, il n'y a pas un propriétaire de forêt dans le pays qui ne dit être poursuivi pour fausse déclaration à l'impôt.

De par la décision du Grand Conseil, ce sont 25,803 fr. 60 cent. destinés par M. Desor aux collections de la ville de Neuchâtel qui passent dans la caisse cantonale. Et ce pendant cette ville fournit à elle seule à l'Etat le tiers du produit de l'impôt direct, le tiers du produit des droits des succession et le quart de celui des lots.

On écrit de Colombier au *Confédéré* que l'école de recrues actuelle se passe très bien.

Le détachement est fort de :

- Neuchâtelois 135
- Bernois 123
- Fribourgeois 145

Total :

Les illettrés, astreints à suivre l'école complémentaire, sont au nombre de 43.

- Neuchâtelois 6
- Bernois 19
- Fribourgeois 43

Total :

Le temps étant assez favorable, l'instruction suit son cours ordinaire. Pour le tir, on remarque de notables progrès depuis que les installations ont été perfectionnées.

Genève

Le conseil d'Etat, sur les démarches incessantes du conseil administratif de la ville de Genève, qui lui avait signalé les inconvénients graves, résultant pour le commerce de l'interruption prolongée des communications directes avec Bellegarde, a demandé au Conseil fédéral d'intervenir par voie diplomatique pour qu'il soit mis le plus promptement un terme à cette situation.

La voie entièrement rétablie est ouverte au service des marchandises depuis plus

un mois, les plus lourdes machines y passent sans inconvénient. Il semble donc que rien ne s'oppose à la reprise du service des voyageurs.

La compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a fait tout ce qui était en son pouvoir pour hâter ce moment qu'elle attend, en ce qui la concerne, avec autant d'impatience que le public et le commerce. La solution dépend uniquement des supérieures du contrôle administratif français et les reproches adressés à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée sont d'autant moins fondés qu'elle a poussé les travaux avec la plus grande activité et a fait toutes les démarches utiles pour obtenir l'autorisation de rétablir le service complet des voyageurs. C'est ce qui ressort d'une déclaration du président du comité général, M. Michel Chauvet.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

FRANCE

Le conseil d'Etat français a statué jeudi sur le recours pour abus dont il avait été saisi par le gouvernement, contre Mgr l'archevêque d'Albi et Nosseigneurs les évêques d'Amey, de Langres, de Viviers et de Valence, à raison soit de la publication faite par ces prélats du décret de l'Index interdisant certains manuels d'enseignement moral et civique, soit de la condamnation qu'ils ont prononcée eux-mêmes contre les dits manuels.

Rien de plus singulier, de plus bizarre, de plus étrange que les arguments invoqués à l'appui de ce recours tant par M. Flourens, directeur des cultes, que par M. Collet, chargé du rapport devant la section de l'Instruction publique. On croirait lire l'œuvre d'un des fameux défenseurs des « libertés et franchises de l'Eglise gallicane » au xvii^e ou au xviii^e siècle, avec cette différence pourtant que ces derniers connaissaient leur théologie et parlaient poliment, ce qu'ignorent profondément les sieurs Flourens et Collet.

Ceux-ci soutiennent, dans un nombre imposant de pages in-quarto, que les décisions de la Congrégation de l'Index n'ont par elles-mêmes aucune valeur; ils se perdent en longues dissertations sur le for intérieur et le for extérieur; ils triomphent enfin des décrets de l'Index n'ont fait autorité et plus de place que de loi. Il nous faudrait analyser ces plaidoyers cocasses, maladroitement exhumés des œuvres de Talon et de Fignon, et pour en citer les passages les plus drôles. Bornons-nous à dire qu'au point de vue juridique et théologique, ils sont parvenu à la hauteur de la science du conseil d'Etat.

Le dernier donc, visant les arrêts des vices publics; conséquemment, il a un « pouvoir disciplinaire sur tous ceux qui, à un titre quelconque, sont rétribués sur les fonds du Trésor pour un service public. » Point n'est besoin, avec un tel principe, de lois et règlements spéciaux déterminant les cas où les fonctionnaires des différents ordres pourront subir des retenues dans leurs traitements ou s'en voir priver totalement. Que vous soyez officier, magistrat, employé de ministère, etc., vous êtes également à la merci de ce « pouvoir disciplinaire » qui s'exerce arbitrairement, sans contrôle, quand la fantaisie en vient à l'un de messieurs les ministres. Il y a même là un excellent argument qui permettra d'envoyer promener les entrepreneurs et les créanciers de l'Etat pour toucher ce qui leur est dû, et nous espérons bien que M. Tirard songera à l'opposer aux rentiers pour rendre la conversion aussi profitable que ses budgets en ont besoin.

Vous venez demander à l'Etat l'argent qu'il vous doit. C'est fort bien; mais la première condition est de plaire à l'Etat; or, vous lui déplaitez, et l'Etat vous ferme ses guichets au nez. De par le conseil d'Etat, vous n'avez pas le droit de vous plaindre.

En ce qui concerne les traitements ecclésiastiques, le conseil d'Etat prétend de plus trouver des arguments dans des textes de loi qui vont manifestement contre sa thèse. Il invoquait le décret du 17 novembre 1811 et l'article 27 du décret du 6 novembre 1813, lesquels prouvent précisément avec quel soin le législateur a voulu conserver aux titulaires ecclésiastiques le bénéfice de leur traitement, puisqu'il le leur maintient même au cas où ils sont éloignés « pour cause de mauvaise conduite. »

Est-ce mauvaise foi, est-ce sottise? Il y a de l'un et de l'autre assurément dans la logique intéressée et servile du conseil d'Etat. Mais enfin on ne saurait trop se féliciter de cette pauvreté d'argumentation. L'arbitraire et le vol n'en demeurent que plus odieux lorsqu'ils ne peuvent prendre l'apparence de la justice, et ils ne doivent pas espérer d'être jamais réhabilités.

Ce sera, du moins, une première satisfaction pour les victimes de MM. Flourens et Martin-Feuillée, en attendant la satisfaction plus complète d'un avenir réparateur.

Le National dit que l'expédition française au Tonkin produit une telle émotion en Chine que le gouvernement français a jugé prudent de maintenir à portée de Shanghai et de Hongkong plusieurs cuirassés, il en résulte qu'une partie seulement de l'escadre de Chine ira au Tonkin.

M. de Kergaradec sera, dit-on, nommé lieutenant-gouverneur du Tonkin après l'établissement du protectorat.

Le Télégraphe assure que M. Bourée, ministre français à Pékin, qui avait été rappelé, a été invité depuis à rester en Chine jusqu'à nouvel ordre.

Le vaisseau anglais Dryad est arrivé à Tamatavel.

ALLEMAGNE

M. Schulze-Delitsch, membre du Reichstag et le promoteur du système des associations ouvrières de l'Allemagne, est mort dimanche à Potsdam.

BELGIQUE

Une modification importante vient de se produire dans le corps épiscopal belge. Par lettres datées du 14 avril, S. Em. le cardinal Jacobini a fait savoir que le Saint-Père avait daigné nommer Mgr Goossens, vicaire général de l'archidiocèse de Malines, aux éminentes fonctions de coadjuteur de Monseigneur l'évêque de Namur. Mgr Gravez est souffrant depuis longtemps et les rhumatismes l'empêchent très souvent de remplir ses tournées épiscopales; cet hiver Sa Grandeur a été atteinte par le mal d'une manière toute particulière. Aussi le Saint-Père n'a-t-il fait aucune objection lorsque la demande de coadjuteur lui fut faite. Le choix s'est immédiatement porté sur Mgr Goossens, déjà prélat de la maison de Sa Sainteté, qui pendant quinze ans a été élevé à la forte école du cardinal Sterckx et a été depuis vicaire-général de Mgr Dechamps.

C'est un choix des plus heureux que celui de Mgr Goossens: le coadjuteur a cinquante-six ans et ne les paraît guère: il a une physionomie remarquablement intelligente et fine et à su se concilier depuis longtemps toutes les sympathies du clergé de l'archidiocèse. Il en sera de même à Namur. Monseigneur Goossens est nommé cum jure successione, c'est à dire avec le droit certain à la succession de l'évêque actuel qu'il assiste.

Les six sièges épiscopaux de Belgique, Malines, Gand, Tournay, Bruges, Liège et

Namur, il en est jusqu'ici deux qui sont pourvus de coadjuteurs cum jure successione: à Gand, Mgr Bracq est aidé de Mgr de Battice; à Malines, S. Em. le cardinal Dechamps a pour assistant Mgr Van den Braden de Reeth. La nomination de Mgr Goossens porte le nombre des coadjuteurs à trois.

CANTON DE FRIBOURG

La presse de toute couleur se montre satisfaite de la réception de Mgr Mermillod à Fribourg.

Le Genevois dit que « l'allocation de Mgr Mermillod a été très habile et n'a renfermé aucune parole choquante. » — « S'il était emprisonné, ajoute-t-il, il convertirait ses geôliers. »

La Tribune dit: « Son discours peut être donné comme un modèle de modération. »

Le Nouvelliste vaudois dit: « Il y a eu un admirable sermon de l'évêque, qui a empaumé la foule... Il paraît que le prélat, qui est un magnifique orateur, a immédiatement gagné la partie. »

La Gazette de Lausanne consacre toute sa première page au récit de la fête. C'était dit-elle, « solennel et beau. » — « Le discours de Mgr Mermillod était superbe d'élan et d'abondance de parole. Quoique visiblement fatigué de son long voyage et en proie à une émotion bien compréhensible à son retour au pays, après dix ans d'exil, il a parlé avec une étonnante facilité. »

« Sa physionomie a quelque chose de délicat, même de féminin; mais quand l'orateur est en chaire, quand la voix s'anime, quand le geste devient énergique, impétueux même, elle se transforme et dénote une singulière vigueur d'esprit et de caractère. Ainsi, lorsque, parlant à son clergé, il lui a dit ce qu'est un évêque, Mgr Mermillod a parlé en homme qui entend être obéi. »

Après avoir donné un aperçu du discours, la Gazette de Lausanne ajoute: « Certes, voilà de l'éloquence et de la meilleure. » Puis, elle termine ainsi son compte-rendu: « Les amateurs de chicane qui sont venus à Fribourg dans l'espoir d'y entendre quelque récrimination ou quelque parole amère ont dû être déçus. Ainsi, soit Mgr Mermillod, soit les autres orateurs qui ont pris la parole à l'occasion de son arrivée au siège épiscopal, se sont abstenus de toute allusion, même lointaine, au conflit genevois. L'évêque, en particulier, a toujours parlé en évêque et, je ne crains pas de le dire, en patriote chrétien, affirmant sa volonté de rester étranger aux intérêts mondains pour concentrer tous ses soins sur la sanctification des âmes et être, — je cite, — non-seulement le chef du diocèse, mais le cœur, par la charité la plus active et la sollicitude la plus constante pour les intérêts spirituels de tous. »

Une dépêche a été envoyée dimanche de Fribourg à Sa Sainteté Léon XIII pour remercier le Pontife infallible d'avoir donné au célèbre diocèse de Lausanne et Genève un pontife illustre et couronné de l'auréole de confesseur de la foi et de Père du grand Concile.

On a dit à Sa Sainteté avec quel enthousiasme le clergé, le gouvernement, les associations catholiques et le peuple du canton de Fribourg ont reçu Sa Grandeur Monseigneur Mermillod.

Sa Sainteté Léon XIII, par l'entremise du cardinal Jacobini, a daigné envoyer la réponse suivante:

Le Saint-Père se réjouit d'apprendre le bon accueil fait dans le lieu de sa résidence à l'Evêque de Lausanne et Genève. Il espère beaucoup de son apostolat pour le salut des âmes confiées à ses soins, et à cette fin accorde sa Bénédiction apostolique au gouvernement, au Pasteur, au peuple et à l'Œuvre de Saint-Paul.

L. Cardinal JACOBINI.

Estavayer, le 30 avril 1883.

M. Chaney vient à peine de fermer les yeux et déjà le Bien public et l'Union viennent insulter à sa mémoire. Nihil nisi bene de mortuis. Mais le Bien public n'a que du fiel et du venin à distiller sur la tombe des honnêtes gens; on l'a dit: La plus belle oraison funèbre, qui ait pu être faite à celui que pleure tout le parti conservateur de la Broye sont les injures que lui prodigue ce journal; il faut, M. Chaney, que vous ayez été un bien vaillant lutteur, un rude champion pour que la vue de votre cadavre ex-

pirant ne puisse désarmer la haine de vos ennemis et qu'ils continuent après votre mort à s'acharner sur votre corps. Il est désormais acquis que tout homme honnête, à quelque parti, à quelque religion qu'il appartienne, doit rechercher avant tout les injures du Bien public.

Ces articles infâmes vont provoquer une légitime indignation dans ce pays de Broye que M. Chaney aimait tant et où il a laissé de si nombreux amis. La feuille publicarde, avec l'impudence qui la caractérise, ose dire que les funérailles ont eu lieu au milieu de l'indifférence générale; que de larmes au contraire n'avons-nous pas vu verser sur la tombe de cet homme que l'on appelait à juste titre « le père du district de la Broye ». Le deuil est dans tous les cœurs et dans toutes les familles, et en perdant M. Chaney, chacun croit avoir perdu un des siens. Aussi quelle attitude digne et recueillie dans cette foule énorme qui l'accompagnait à sa dernière demeure! Deux seuls individus, dont le nom est sur toutes les bouches à Estavayer, formaient un contraste frappant; pendant toute la cérémonie ces deux malheureux n'ont fait que rire et se moquer de celui qui pendant si longtemps fut leur bienfaiteur.

Hâtons-nous de le dire: ces deux tristes personnages appartiennent, non pas au parti radical, mais au parti du Bien public. La modération de ce parti consiste à rire des morts et à danser sur leur tombe; des radicaux, des protestants ont été scandalisés de l'attitude de ces gens-là et ont tenu à manifester hautement leur indignation.

Un fait mérite encore d'être relevé; lors de l'enterrement de M. le préfet Ducrest, le directeur des écoles de l'époque avait ordonné aux instituteurs d'assister au cortège funèbre avec leurs élèves. A défaut de reconnaissance, les convenances les plus élémentaires exigeaient que la même mesure soit prise vis-à-vis de M. le président Chaney qui avait été pendant longtemps syndic d'Estavayer, président de la commission d'école et qui s'était de tout temps vivement intéressé à la jeunesse. Il n'en fut rien; la commission des écoles dut intervenir pour forcer le directeur actuel à engager les instituteurs à assister au cortège avec leurs élèves. Tant de haine peut-elle entrer dans l'âme d'un « modéré » ?

Le conseil d'Etat a confirmé comme membres de la haute commission des études MM. Favre, R^m prévôt; Bourgknecht, chancelier; Landry, pasteur; Haas, directeur, et nommé en cette même qualité M. Mamert Soussens, rédacteur à Fribourg.

Il a approuvé le règlement de la scierie de Pérolles.

M. J.-J. Ruffieux, à Crésuz, est nommé suppléant de l'officier d'état civil.

La Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale a élaboré un premier et un deuxième projet d'horaire pour le service d'été. On voit par le 2^e projet que la Compagnie a bien voulu chercher à satisfaire les vœux de la Broye. C'est ainsi que le dernier train qui couche à Morat viendra coucher à Payerne pour en repartir de bon matin, juste après l'arrivée du 1^{er} train d'Yverdon.

C'est là une amélioration très importante qui rendra de bons services à la Basse-Broye fribourgeoise et au district d'Avenches, comme aussi elle permettra aux citoyens de la contrée d'Estavayer et d'Yverdon de se rendre à Domprey, Avenches, Morat, sans devoir s'arrêter 1 1/2 h. à Payerne. Les communications devenant plus faciles, il est évident que le chemin de fer sera le premier à en profiter et le public lui en sera reconnaissant.

Les quatre trains seront en outre rétablis dans toutes les directions, ce qui, évidemment, fera plaisir à toute la contrée.

ŒUVRE DES MISSIONS INTÉRIEURES

Suisse française.

a) Dons ordinaires

Report du compte précédent	Fr. C.
Villaz-Saint-Pierre	1,464 40
Treyvaux (quête à l'église)	38 50
Treyvaux (anonyme)	49 —
La-Roche, section des hommes du Plus-Verein	40 —
Botterens	10 —
Neyruz	5 —
Landeron, M. Berchier, doyen	15 —
Landeron, M. Alexandre Gicot	5 —
Landeron, M. Charles Bonjour	5 —
Fribourg, Séminaire	55 —
Genève	5 —
Total	Fr. 1,661 90

BIBLIOGRAPHIE

Dans le numéro du *Monde pittoresque* qui vient de paraître on trouvera le second chapitre de l'ouvrage de M. Jules VERNE : **Huit cents lieues sur l'Amazonie**. En même temps que ce récit d'un intérêt si grand, le *Monde pittoresque* publie : Les Rois du Pays d'Or, par M. BUET; Les Cannibales de Bornéo, par M. Karl BOCK; Les aventures d'un Derviche mendiant, par M. VAMBERY; Entre deux océans, par M. Lucien BIART; Une variété de M. E. RECLUS; Une chasse aux buffalos, de MM. L. et G. VERBRUGGE; Une semaine en wagon, du comte de VOELMONT, etc., etc.

Le *Monde pittoresque*, 16 pages de texte, illustré de magnifiques gravures, est le plus complet, le plus instructif et le moins cher des journaux de voyages. — 15 centimes le numéro. On s'abonne à tous les bureaux de poste. Union postale : 10 francs par an. Un

numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande. Administration, Paris, 18, rue d'Enghien.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

— Le syndic d'une petite ville, lorsqu'on l'invite à dîner, s'écrie, à l'apparition de chaque plat :

— Mes enfants, ceci doit se manger en buvant du vin.

— Quand vient le dessert, le syndic répète le même précepte et ne manque pas de prêcher d'exemple.

— Mais, pardon, monsieur le syndic, fait l'un des convives, avec quoi ne buvez-vous pas de vin ?

— Avec de l'eau, monsieur.

Un accident des plus dramatiques a marqué le voyage du train partant de Jumet (Brûlotte) pour Châtelain (Belgique), à 2 h. 50 de l'après-midi.

Entre les stations de Jumet et des Hamendes le sifflet d'alarme retentit tout à coup ; on saute aux freins et le train ralentit brusquement sa marche. Les voyageurs effrayés qui mettent la tête à la portière peuvent assister à ce spectacle : un tout petit enfant est au milieu de la voie, le mécanicien, après avoir renversé la vapeur, a sauté à l'avant de sa machine et, à quelques mètres de l'enfant, se jette sur la voie, pour le cueillir avant qu'il ne soit atteint, si c'est possible.

Malheureusement la voie est fraîchement réparée, le mécanicien roule en bas du remblai et le train passe.

Toute cette scène n'avait pas duré une minute. Une fois stoppé, on cherche l'enfant sous les roues, on ne le trouve pas, si ce n'est sous l'avant-dernière voiture. Il est couché entre deux billes, dans une excavation du sol, les poings serrés et agités d'effroi, la figure un peu ensanglantée et tournée vers les voyageurs qui lui tendent les bras.

Chose à peine croyable, il n'a rien, ne se sent pas légèrement froissé par suite de sa chute sur la bille. Il paraît qu'au premier coup de sifflet, effrayé, il était tombé et avait saisi dans cette excavation qui était juste au-dessus de la grande pour contenir tout son petit corps. C'est ce qui l'avait sauvé.

Le pauvre petiot n'avait pas trois ans, mais savait à peine se traîner. Nous laissons à penser s'il fut entouré par les voyageurs qui étaient descendus de voiture et que cet incident avait fortement remués.

Quant au mécanicien, qui, jugeant qu'il ne pouvait arrêter le train assez vite pour empêcher un horrible accident, s'était jeté aussi bravement au devant du petit, nous ne pourrions assez le féliciter.

M. SOUSSENS, Rédacteur

A LOUER dès le 25 juillet prochain le magasin de la maison N° 9 Grand'rue. S'adresser au propriétaire M. Jgnace Escaiva. (285)

A LA MARBRERIE CHRISTINAZ

Près du Cimetière

On trouve un grand et beau choix de monuments funéraires à des prix modérés. (216)

LES BAINS DE L'HOTEL NATIONAL

Seront ouverts tous les jours. (H. 138 F.) (124)

A louer à dix minutes de Fribourg, une maison de campagne, composée de huit chambres et dépendances. — S'adresser N° 85, rue de Lausanne (308)

Ouvrages de divers auteurs

- P. LE COUSTOUR. Ballades et légendes bretonnes, 1 vol. in-12 2 fr. 50.
- LOGMARIA (Cte de). Souvenir des voyages du comte de Chambord 3 fr.
- Marie-Thérèse en Hongrie 4 fr.
- La Chapelle Bertrand 2 fr. 50.
- Les Guerrillas, 2 vol. 4 fr.
- MAC-CABE. Adélaïde ou la couronne de fer 2 fr.
- Florine, princesse de Bourgogne 2 fr.
- Berthe ou le Pape et l'Empereur 2 fr.
- MARCEL (Etienne). La Vengeance de Giovanni 3 fr.
- Le Chef-d'œuvre d'un Condamné 3 fr.
- Jermola, histoire polonaise 2 fr.
- Comment viennent les rides 2 fr.
- M^{lle} MARIE-ANGÉLIQUE. Soirées du Père Laurent 2 fr.
- La Marguerite de San-Miniato 2 fr.
- Serviteurs d'autrefois 2 fr.
- A. DE MILLY. Conversations et récits 2 fr.
- Journal d'un Solitaire 2 fr.
- MIRABEAU (Cse de). Veillées normandes 2 fr.
- F. NETTEMENT. Un pair d'Angleterre 2 fr.
- O'GORMAN. Le Prophète du Monastère 2 fr.
- M. PARSON. Edith Mortimer 2 fr.
- Rochère (Cse de la). Mignonnette 2 fr. 50.
- L'Orpheline d'Eveos 2 fr.
- Séraphine 2 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

CÆCILIA

Journal mensuel de musique religieuse. 5^{me} ANNÉE 1883.

Abonnement annuel : 2 fr. pour la Suisse et 2 fr. 50 pour les pays de l'Union postale. S'adresser à M. J. GÜRTLER, à Boncourt, Suisse, ou aux bureaux des postes.

L'EUCHARISTIE

symboles et poèmes

Extraits des œuvres de Mgr de la BOUTILLERIE PAR UN DE SES DISCIPLES Brochure in-12 d'environ 200 pages. Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.

TABLE DES MATIÈRES

L'Eucharistie en général. — Sacrement et Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous demande. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attrait de l'Eucharistie. — Petits poèmes : Dieu; la Fleur du champ et le Lys de la vallée; le Ciboire doré; le Ciboire de cire; la sainte Hostie de Faverney; la Nuit sombre; le Cœur et le Trésor; L'Ange et l'âme; Tous les biens viennent avec Elle; le Lys et l'Étoile; Notre-Dame de Lourdes; Jésus et la Bergerette.

109, rue de Lausanne **MAGASIN AU PETIT BÉNÉFICE** 109, rue de Lausanne

NORDMANN & BLUM

CONFECTIONS POUR HOMMES ET JEUNES GENS

- Vêtements complets tout laine depuis 26 francs
- Vêtements complets haute nouveauté depuis 38 >
- Vestons et Jaquettes tout laine 12 >
- Pantalons et Gilets 7 >
- Pardessus mi-saison et été tout doublés de satin depuis 25 >

(H271F) Vêtements complets sur mesure (274)

MAGASIN AU PETIT BÉNÉFICE rue de Lausanne, 109, Fribourg.

POUR CAUSE DE SANTÉ

GRANDE LIQUIDATION DE MEUBLES

A LA GRENETTE LES 15, 16, 17, 18 MAI

Ameublement complet, couvert en velours, ameublement de chambre à coucher, couvert en cretonne, divans mécaniques, canapés ordinaires, fauteuils, chaises, couverts en tous genres. Armoire à glace, bonheur de jour, commodes-secreétaires et simples tables, lavabo, guéridons, buffets divers. Grand assortiments de lits complets quantité de glaces à cadres dorés, depuis 4 fr. à 25 fr.; quantité de lits en fer garnis, et matelas bon crain et liche.

Le tout taxé au-dessous du prix de facture.

(319)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE :

UN CURÉ DE CAMPAGNE AU XIX^{me} SIÈCLE

VIE DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE-MARIE VIANNYE

CURÉ D'ARS

PAR M^{me} É. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ 2 vol. in 12. — Prix brochés : 4 fr. 50. — Édition de luxe avec gravures illustrées : 10 fr.

L'épidémie des cabarets.

Conseils aux habitants des campagnes.

PAR D. THIERRIN, RÉVÉREND CURÉ DE PROMASENS

Prix : 60 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg; chez MM. Ackermann et Baudère à Bulle; M. Waldmeyer à Châtel-St-Denis; M. Stajessi à Romont, et M. Lambelly à Estavayer.

BROCHURE DE PROPAGANDE

VOULEZ-VOUS ÊTRE HEUREUX POUR TOUJOURS ? PRATIQUEZ CECI

* Voyez comment vous marchez; le faites-vous avec prudence, non pas comme des insensés, mais comme des hommes sages, rachetant le temps parce que les jours que nous traversons sont mauvais. (Saint Paul aux Ephés., V, 15.)

En vente à l'Imprimerie catholique : 1 ex. 10 cent.; la douz. 80 cent.; le cent 6 fr.

ANNONCES

PATRONAGE DES JEUNES GENS DESIRENT SE PLACER

Un domestique de la Suisse désire se placer dans une famille où donne l'occasion d'assister à la sainte Messe. Un ouvrier cordonnier, maître catholique.

Comme filles de chambre, bonnes, trois jeunes personnes de Fribourg (40-55 60), une de Dirlaret (41), trois de Broye (41 53-64).

Comme filles de cuisine, une fille de la Broye (58), — une de Fribourg (58) — une de la Veveysse.

Pour apprendre la cuisine, une personne du canton de Soleure (56).

Un garçon demande une place dans une auberge ou magasin.

Un lithographe allemand, mande une place chez un lithographe français.

DEMANDES DIVERSES

Un maréchal du canton de St-Gall un apprenti.

LE B. PÈRE PIERRE CANNULI

proposé à l'imitation des fidèles dans les considérations en forme d'exercice d'une neuvaine en son honneur.

Prix : 20 cent. l'exemp.; la douz. 2 fr.

En vente l'Imprimerie catholique

OUVRAGES DIVERS

Epistolier latin, selon le Rit romain ou Manuel de l'enfant de Chœur, par l'abbé Lesser, prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr l'évêque de Lavaur. Prix :

Le catholicisme et le protestantisme devant les faits, par Adrien Daval, prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr Mermillod à Fribourg. Prix :

Le saint de chaque jour, (littérature spirituelle) par l'abbé hapiat, curé-doyen de Vittel, évêque de Metz. Avec approbation de plusieurs évêques. Prix :

La sainte de chaque jour, par le même auteur. Prix :

Le Rév. Père Olivaint, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre. M^{re} Chatillon. Prix :

Le bienheureux Pierre Le Prieur, premier compagnon de saint Ignace, prêtre de la Compagnie de Jésus, par le Rév. Père Prat de la Compagnie de Jésus. Prix :

La vie de saint François de Sales, par M. de Bois-Aubry. Prix :

Histoire du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, par Armand de la Salle. Prix :

Les premiers convertis au catholicisme, par M. l'abbé A. Laurent, évêque de Metz. Prix :

Vie de sainte Claire d'Assise, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, par le P. Joseph de Madrid, Mineur réformé de l'Observance, traduite de l'italien, par Dou S. de l'ordre des Chartreux. Prix :

Histoire de sainte Solange, vierge et martyre, patronne du Berry, par l'abbé Joseph Bernard, de Montmélan. Prix :

Bernadette, Sœur Marie-Bernard, dite Henri Lasserre. Prix :

OPUSCULES DE PROPAGANDE

- L'Ave Marie, ou salutation angélique, 15 cent.
- Le signe de la croix, 15 cent.
- Les Béatitudes, 15 cent.
- L'Angelus, 15 cent.
- Sus aux Jésuites, 20 cent.
- Aux Francs-Maçons, 20 cent.